

Analyse de l'émission « Quelles croquettes pour nos bêtes ? » diffusée sur France5 le 8 octobre 2017

Pr Marianne DIEZ, Unité de Nutrition des animaux domestiques, FMV, ULiège,
mdiez@ulg.ac.be

Le reportage est factuel dans un premier temps mais il contient aussi de nombreuses séquences choquantes et de fausses informations.

La **partie factuelle** concerne des informations statistiques françaises : nombre de chiens, de chats, pourcentage d'animaux nourris avec des croquettes, production, dépenses des ménages, chiffre d'affaire du secteur et un bref aperçu de la segmentation du marché.

Une fois présentées ces informations, suit un **réquisitoire contre la présence des farines animales**, comme d'habitude présentées comme des « déchets » et contre **la présence de glucides** dans les aliments pour chiens et chats, réquisitoire en 3 temps basé sur les arguments suivants 1) la présence de mycotoxines, 2) le caractère contre-nature des glucides et 3) les aspects légaux.

Le premier point concerne la présence de mycotoxines dans les aliments secs (8 produits analysés par un laboratoire indépendant) ; tous les aliments contenaient des mycotoxines (sources : céréales) à des degrés divers. Rappelons que la législation européenne considère comme substances indésirables seulement 2 mycotoxines (l'ergot de seigle et les aflatoxines)¹ tandis que pour les autres, il ne s'agit que de recommandations². Par ailleurs, deux publications font état de la présence de mycotoxines dans les aliments pour animaux de compagnie³. Les fabricants doivent s'assurer de la qualité de leurs matières premières en pratiquant des contrôles systématiques sur toutes les livraisons de céréales ; certains le font, d'autres pas. Si les vétérinaires vendent des croquettes, c'est donc bien à eux de mettre la pression sur les fabricants pour qu'ils leur donnent toutes les informations relatives à ces contrôles et qu'ils démontrent qu'ils luttent effectivement contre la présence de ces contaminants. En outre, précisons que la présence de mycotoxines dans les aliments n'est pas limitée à l'alimentation animale ; en alimentation humaine, des produits transformés (riz, pâtes, céréales de type cornflakes ou noix) sont régulièrement retirés des rayons ou rappelés quand des contrôles se sont avérés positifs⁴.

Le deuxième point concerne le caractère « contre-nature » des glucides. Ici, soulignons que le reportage n'est pas honnête et délivre des messages faux ou incomplets. Tout d'abord, si l'on se réfère aux hydrates de carbone digestibles, il faut différencier l'amidon des sucres (solubles). Ces derniers ne devraient pas être présents dans l'alimentation des carnivores. La confusion entre les deux substances est fréquente dans les reportages, la plupart des

¹ Directive 32/2002 – Source EUR-Lex

² Recommandation de la Commission du 17/08/2006 publiée dans le J. officiel le 23/08/2006. Source EUR-Lex

³ Bohm et al., 2010 ; Bissoqui et al., 2015

⁴ <http://www.afsca.be/consommateurs/viepratique/autres/mycotoxines/>

journalistes et des propriétaires appelant l'amidon, les « sucres ». Dans le reportage, le gluten (protéine végétale) est également associé aux glucides, ce qui est faux puisqu'il s'agit, pour 80 %, d'une source de protéines végétales.

Il est fait état dans le reportage, avec pour tout argument un visuel (les dents, le rapport entre la longueur du corps et la longueur de l'intestin, comparant les carnivores à un ruminant dont l'apport en glucides se fait principalement sous forme de fibres !), que les carnivores ne digèrent pas les glucides (l'amidon) ; or cela est faux et a été démontré par de nombreux travaux scientifiques publiés⁵. Pour chaque espèce (chien ou chat), les activités enzymatiques intervenant dans la digestion des glucides (lactose, amidon) ont été quantifiées par rapport à différentes sources. L'amidon cuit est digéré à plus de 90 %, ce qui est bien supérieur au coefficient moyen de digestion des protéines. En outre, les travaux génétiques récemment publiés ont démontré l'adaptation du chien moderne (les différentes races) à son mode de vie au contact de l'homme et donc, une modification de certains gènes en relation avec le métabolisme des glucides⁶. Il existe par ailleurs une contradiction quand on prétend que les carnivores ne digèrent pas l'amidon (qui devrait alors être retrouvé intact dans les fèces) et que l'on déplore ses effets sur la santé ! Deux cas sont censés soutenir le discours, d'une part, un chat diabétique et d'autre part, un chien qui présente une « dermatite ». Ce procédé est de la malhonnêteté intellectuelle parce qu'il a été prouvé chez le chat, depuis plus de 20 ans, que c'était l'obésité –et non l'amidon présent dans la ration- qui était la cause du diabète⁷. Pourquoi ne pas souligner que l'alimentation à volonté chez le chat sédentaire est formellement déconseillée ? En ce qui concerne le chien présenté, aucune information ne permet de mettre en relation la « dermatite » et une intolérance aux glucides. Le point de vue d'un(e) dermatologue serait sans doute des plus intéressants. Quant à prétendre que « 50 à 60 % des maladies sont dues à l'alimentation » ; cela ne veut rien dire. Une alimentation déséquilibrée à long terme aura toujours pour conséquence l'apparition de maladies, mais il est sous-entendu ici que l'alimentation « usuelle » est responsable de maladies. Le but est de faire peur aux propriétaires. Cette situation porte également atteinte à la probité de la profession, suggérant que les vétérinaires recommandent des aliments « toxiques » pour les animaux de compagnie.

Pour le 3^{ème} point, à savoir les aspects légaux, on ne peut que déplorer que la concentration en amidon ou en extractif non azoté ne soit pas présente sur l'étiquette. La lecture de l'étiquette est une étape dans l'évaluation des aliments. Néanmoins, la seule lecture d'étiquette, si elle fournit certaines informations, ne permet pas de juger de la qualité d'un aliment et n'autorise donc aucun « classement » qualitatif. La seule exception est un déséquilibre nutritionnel évident en nutriments essentiels. Un pourcentage élevé de protéines n'est donc pas synonyme de digestibilité élevée ; c'est la pratique qui permet de voir si les aliments sont de bonne qualité, et également les tests de digestibilité.

⁵ Kienzle, 1993 : 4 publications sur le métabolisme des hydrates de carbone chez le chat

⁶ Axelsson et al., 2013. The genomic signature of dog domestication reveals adaptation to a starch-rich diet. Nature, 2013.

⁷ Lutz et Rand, 1995

Un point jamais évoqué dans la « chasse aux glucides » est leur remplacement. En effet, puisque l'énergie ne peut provenir que des glucides digestibles, lipides et protéines, si on supprime –ou si on diminue fortement les apports en glucides-, par quoi faut-il les remplacer ? Les lipides ou les protéines ? A priori, certainement pas par les lipides pour la plupart des animaux de compagnie –stérilisés et sédentarisés- qui n'ont nul besoin de régime plus gras et forcément plus denses en énergie. La substitution devrait alors se faire par les protéines, dont les sources animales sont de plus en plus rares, coûteuses et écologiquement peu défendables, sans parler de l'aspect éthique. La substitution par les protéines végétales est certes envisageable, au moins partiellement d'un point de vue technique, mais est tout aussi « contre-nature » que l'apport de glucides, pour les tenants de cette théorie.

Le reportage présente également une éleveuse qui recommande des aliments secs complets pour les chiots qu'elle produit. L'accent est mis sur le côté négatif de cette recommandation alors qu'il s'agit aujourd'hui de la pratique la plus sûre pour éviter les carences et les déséquilibres nutritionnels, à condition qu'un plan de rationnement correct soit mis en place.

Et enfin, le reportage se termine sur une forme de promotion du BARF, quelques personnes attendant sur un parking une camionnette de viandes congelées ou fraîches, ces dernières transférées dans un véhicule non réfrigéré pour livraison ultérieure à de nouveaux « adeptes », selon les propres termes de la journaliste. Et pour finir la gamelle BARF avec os – alimentation déséquilibrée dans plus de 60 % des cas⁸ - est dévorée en quelques secondes, avec les risques inhérents à l'ingestion d'os non broyés.

Conclusion

Le reportage **mélange informations et désinformations** dans une approche partielle, sans recul, ce qui est devenu de plus en plus habituel. Les sentiments néfastes qu'il produit chez les propriétaires –peur, culpabilité, sentiment d'être manipulé par l'industrie, les vétérinaires, etc...- sont sans doute le but recherché.

Il présente comme seule alternative à « la toxicité des croquettes » une alimentation de type BARF, qui jusqu'ici n'a montré **aucune supériorité** en termes de santé, ce qui est logique vu les déséquilibres induits par cette pratique.

Enfin, pour ceux qui se posent des questions, la ration ménagère équilibrée (et donc, calculée, individualisée) n'est pas du tout abordée alors qu'elle constitue une réelle alternative à l'alimentation commerciale pour les propriétaires qui souhaitent y consacrer du temps et quelques moyens.

Toutes les références citées dans ce texte sont des études réalisées par des chercheurs(euses) indépendant(e)s de l'industrie.

⁸ Dillitzer et al., Br J Nutr 2011